

Compte-rendu du Conseil du 4 février 2025

Etaient Présent-es : EDMH : Béatrice Collignon (Directrice ED), Chantal Duthu (responsable administrative ED-BIATSS en visioconférence), Bernard Coly (BIATSS)

DU : Pascale Antolin (CLIMAS), Jean-Paul Engélibert (Plurielles), Rémi Castet (D2IA), Raphaël Estève (Ameriber), Christian Gensbeitel (Archéosciences Bordeaux), Corinne Marache-arrivée à 12h- (CEMMC), Véronique André-Lamat (*Passages*)

Représentant-es des doctorant-es : Antoine Weidamnn, Emma Harlet, Clément Séchaud, Eugénie Galasso, Bernard Peyrical, Guillaume Arancibia

Invité.es permanent.es : Mariella Causa (DU CLLE) Nicolas Labarre (VP recherche), Frédéric Hoffmann (VP CFVU)

Etaient excusé-es : David Ambrosetti (DU LAM), Cécile Croce et Vincent Liquète (DU MICA), Olivier Devillers (DU Ausonius), Laurent Houssais (DU Centre d'Histoire de l'art), Pierre Sauvanet (DU ARTES), Marion Paoletti et Laetitia Guerlain (DU IRM), Agnès Vatican (personnalité extérieure), Eugénie Galasso (doctorante élue)

Etaient absents : David Ambrosetti (DU LAM), Kim-Sang Ong-Van-Cung (DU SPH), Urtzi Etxeberria (DU IKER), Joël Brouch (personnalité extérieure)

Ordre du jour

1. Gouvernance

Compte-rendu du Conseil du 26 novembre 2024 – VOTE

Composition du Conseil : point sur les personnalités extérieures

Points du Règlement intérieur :

- Commission ATER, points complémentaires – VOTE
- La thèse sur publications (cf. CR Conseil 26 novembre sur premières discussions) – VOTE
- La thèse en VAE, présentation du dispositif

2. Budget 2025. Présentation du budget avec propositions d'aménagements suite aux restrictions budgétaires

3. Vie de l'ED

Journée portes ouvertes à l'attention des Masters (3 avril) : élaboration du programme.

Refonte pages ED du site de l'Université, point d'information

Procédure de mise en place cotutelles, pour validation - VOTE

Modalités de sélection des contrats doctoraux pour 2025, pour validation - VOTE

Déroulé de la thèse - VOTES

- Demande de direction sans HDR à titre dérogatoire (Le Bourdonnec - Archéosciences Bx)
- Demandes de co-directions (A. Stulic – Ameriber ; C. Gendault – Artes ; M. Jeannin – CLLE)

4. Questions diverses

Ouverture appel inscriptions pour semaine Remue-méninges

Campagne Ministérielle contrats doctoraux RQTH (calendrier)

12h30 : Conseil restreint à la Commission d'attribution des contrats ATER (DU + VP recherche)

Béatrice Collignon (BC) ouvre le Conseil et présente les excuses des membres absents.

1. Gouvernance

a. Compte-rendu du conseil du 26 novembre

✓ *Vote : approuvé à l'unanimité*

b. Composition du conseil

Les propositions des personnalités extérieures et leurs réponses seront présentées lors d'un prochain Conseil.

c. Points du Règlement intérieur

Le règlement intérieur complet devrait pouvoir être présenté lors du prochain conseil. Quelques points restent à valider et/ou discuter.

- **Commission ATER**

BC propose que soit instaurée la possibilité de désigner un membre de l'U(M)R pour la représenter dans le cas où la direction de l'U(M)R ne peut siéger. Cette désignation devra être faite au moins un mois avant la réunion de la Commission. La proposition est soumise au vote :

✓ *Vote : approuvé à l'unanimité.*

BC évoque la question de la présidence de la Commission en cas d'empêchement de la direction de l'ED. Elle propose que dans ce cas elle soit assurée par le VP recherche, membre invité sans voix délibérative. Nicolas Labarre (NL), VP recherche approuve, cette solution étant déjà prévue pour la Commission d'attribution des contrats doctoraux

✓ *Vote sur cette composition : approuvée à l'unanimité*

- **Thèse sur publications**

La discussion entamée lors du précédent Conseil se poursuit.

Il est rappelé que la thèse sur travaux relève d'une forme d'écriture différente de la thèse classique, mais que le travail de recherche est le même. Simplement, les publications constituent l'essentiel du manuscrit, qui n'est ainsi plus un inédit au sens fort du terme.

Plusieurs points sont discutés les uns à la suite des autres.

> Le nombre d'articles et leur niveau.

Un consensus prend forme autour de 3 ou 4 articles, qui doivent traiter de la recherche conduite pour la thèse. Les articles publiés antérieurement, durant le Master ne seront pas pris en compte, ni ceux publiés pendant la thèse mais portant sur les recherches effectuées dans le cadre du Master.

Niveau exigé : ces articles doivent être publiés dans des revues internationales, et/ou de rang A (chaque discipline ayant son propre mode de classement). Les publications dans la revue *Essais* ne seront pas prises en compte car en dépit du bon niveau de la revue, elle apparaîtrait trop comme une « publication maison » pour des doctorant-es de l'EDMH.

Taille des articles : 40 000 ou 50 000 mais il est rappelé que dans certaines disciplines, 30 000 signes correspondent à un lourd travail, et que par ailleurs certaines revues de haut niveau n'acceptent d'articles de plus de 30 000 signes.

> La constitution du manuscrit « thèse ».

En plus des 3 ou 4 articles publiés, ou acceptés pour publication, le manuscrit devra comprendre :

- ✓ une introduction générale conséquente (entre 30 000 et 50 000 signes soit entre 12 et 25 pages) ;
- ✓ un chapitre sur l'état de l'art et un chapitre consacré à la présentation et la discussion de la méthodologie ;
- ✓ des chapitres de transition d'au moins 15 000 signes chacun, articulant les 3 ou 4 articles constituant le corps de la thèse ;
- ✓ une conclusion générale conséquente, de 30 000 signes environ.

> Les mentions doctorales ouvertes à ce type de thèse.

La discussion lors du Conseil précédent a montré que la possibilité de soutenir des thèses sur publications intéresse au moins trois unités de recherche : Archéosciences, Ausonius, *Passages*. Aussi BC propose que la thèse sur publications soit ouverte *a minima* aux mentions doctorales qu'elles portent : Aménagement de l'espace et urbanisme, Géographie, architecture et paysage, Physique des archéomatériaux et sciences archéologiques

Mariella Causa demande que l'on y ajoute la Linguistique.

Une discussion s'engage, autour des mentions pour lesquelles ouvrir la possibilité de la thèse sur publications, et d'autres questions diverses relatives à ce format.

- > Jean-Paul Engélibert (JPE) ne saisit pas les enjeux de cette ouverture.
- > BC rappelle un précédent : un étudiant en philosophie, en difficulté à qui la direction de l'ED avait proposé une thèse sur articles. Cela a permis de lever le blocage de l'écriture. La forme que prendra finalement la thèse n'est pas certaine, mais c'est une voie qui a permis d'ouvrir un nouveau possible à un moment de crise.
- > Bernard Peyrical (BP) évoque la temporalité de la demande. Peut-elle être décidée en cours de thèse ou doit-elle être prévue lors de l'admission ? BC indique que les deux cas de figure sont possibles.
- > Raphaël Estève (RE) transmet la demande d'Olivier Devillers (OD), absent : le rapport de fouilles, étant un travail de recherche lourd peut-il être considéré comme un élément constitutif d'une thèse sur publications ?
- > BC confirme que le rapport de fouilles est un document conséquent et relève de la littérature grise, qui n'est pas forcément publiée. Elle n'est pas opposée à cette considération, mais avec des limites : 1 rapport maximum associé à 2 ou 3 articles publiés.
- > Pascale Antolin (PA) s'interroge sur les disciplines, elle n'a jamais été concernée par le sujet ainsi que sur le passage d'une thèse classique à une thèse sur publication. La publication d'articles peut-elle constituer une thèse ?
- > BC renvoie à l'article en ligne consacré à la question, dont elle avait envoyé le lien avec l'OJ de ce conseil (<https://methodorecherche.com/these-par-articles-au-rabais>). En cas de passage d'un format à un autre en cours de thèse il faudra que directeur et doctorant réfléchissent bien aux modalités d'un tel passage. Elle rappelle que le temps de la thèse sera identique (entre 3 et 6 ans)
- > C. Gensbeitel (CG): dans certaines disciplines les recherches en elles-mêmes permettent la publication d'un article. Certains articles publiés dans les revues *Nature* ou *Sciences* auraient pu faire l'objet d'une thèse sur publications. Il considère par ailleurs que le rapport de fouilles est davantage adapté au format thèse en VAE.
- > Véronique André-Lamat (VAL) précise que dans certaines disciplines (urbanisme, paysage) les praticiens qui s'inscrivent en thèse pour prendre du recul après quelques années d'activité professionnelle (expériences, matériaux) sont prêts à publier rapidement, le format d'une thèse sur publication est donc adapté pour eux.

- > CD propose de rajouter à la liste des mentions concernées la mention « traductologie » et d'inclure cette forme de thèse dans la convention de formation. Elle s'interroge : les contrats doctoraux peuvent-ils soutenir une thèse sur publication ?
- > BC n'y voit pas d'inconvénient ni pour les contrats Région, ANR ou ERC. Les thèses financées par ces deux agences sont d'ailleurs très attendues sur de la publication d'articles de fond.
- > Rémi Castet (RC) souligne que ce type de format intéresse les profils techniques à la croisée des disciplines, toutes les mentions ne sont pas concernées.
- > BC répond que c'est précisément pour cela qu'elle propose de n'ouvrir la possibilité, pour commencer, qu'à certaines mentions, car l'on ne peut l'interdire ou l'imposer à toutes. Rien n'empêche d'ouvrir à d'autres mentions plus tard. Le travail devra se faire dans les AG des UR pour les mentions pour l'instant non ouvertes à ce format.
- > PA s'interroge sur la soutenance : est-elle prévue dans le cadre d'une thèse sur travaux ?
- > BC : oui, il y a soutenance, dans un format identique aux thèses « classiques ».
- > Mariella Causa (MC) : s'interroge sur la réception de ces thèses au CNU.
- > BC précise que cela dépend des sections et appelle ses collègues à être vigilants sur ce point, et éventuellement interroger leur section avant d'ouvrir telle ou telle mention au format thèse sur publications.
- > Bernard Peyrical (BP) s'interroge sur l'admission en thèse sur ce format.
- > BC confirme que le dossier d'admission sera identique aux thèses classiques si elle est déclarée au départ.
- > CG rappelle que pour le CNU, a priori, une thèse validée est une thèse, pour toutes les sections, y compris celles dont ce n'est pas la culture. Ce format est prévu par l'arrêté sur le doctorat, c'est ensuite à chaque jury d'apprécier la qualité de la thèse, quel que soit sa forme.
- > Antoine Weidmann (AW) s'interroge : à qui revient le dernier mot, la direction de la thèse, l'ED, le CST ?
- > BC : le CST n'a pas à donner son avis, il peut réfléchir avec le doctorant sur l'opportunité d'un passage à une thèse sur publication, mais la décision revient au doctorant et sa direction.
- > Damien Sans (DS) évoque le cas d'une opposition de la direction.
- > BC : le CST peut être un intermédiaire puis la direction de l'ED. Cette discussion pouvant aboutir à un changement de direction.
- > NL revient sur la proposition de 3 ou 4 articles : au moins 3, assortis d'une bibliographie, lui semble raisonnable.
- > BC : le règlement intérieur est voté à chaque nouveau contrat d'établissement. En 2028 ce point devra être réexaminé, au vu de l'expérience acquise.
- > RC : l'ouverture à d'autres mentions que les premières approuvées peut-elle être faite par avenant ?
- > BC : Oui. Il faudra que ce soit validé en Conseil de l'ED.
- > CD revient sur le rapport de fouilles le considère t'on comme publication ou n'est-il valable que pour les thèses par VAE ?
- > BC répète : pour une thèse sur publications, au moins 3 articles avec possibilité que l'un des 3 articles soit un rapport de fouilles, à condition qu'il soit conséquent.
- > RE rappelle qu'Olivier Devillers souhaite que la thèse puisse être uniquement constituée de rapports de fouilles.
- > CG : cela semble compliqué, car les rapports de fouilles ne font pas un sujet de thèse. Il est difficile de répondre à un sujet avec des rapports uniquement.
- > PA : chaque discipline a ses spécificités. Nous sommes amenés à réfléchir car nous n'en sommes qu'aux débuts, on tâtonne.

- > BC propose de réfléchir aux thèses en « recherche création », cas il y a deux ans d'une doctorante contractuelle recrutée pour écrire une pièce de théâtre.

BC clôt la discussion en ouvrant un vote sur la possibilité de soutenir une thèse sur publications, dans le format présenté au début de ce point de l'OJ.

- ✓ *Vote sur la proposition de la possibilité d'une thèse sur publication : approuvée à l'unanimité*

- **La thèse en VAE (validation des acquis)**

BC explique que c'est une autre disposition. La thèse se déroule sur un temps plus resserré (13 à 20 mois) et porte sur des travaux publiés ou non publiés antérieurs à l'inscription en thèse. La thèse est dirigée par un référent et non un directeur / une directrice de thèse. Le dossier doit être accompagné d'un texte original conséquent faisant le lien entre les différents textes. En 2018/2019, ce sujet avait été proposé en conseil mais pas discuté. La thèse en VAE (formation continue) induit des frais spécifiques. (Environ 3000 euros)

BC propose que soit mise en place pour les thèses en VAE une commission d'admission en amont, composée de la direction de l'ED et Direction de l'UR concernée et d'autres membres à déterminer, sur le modèle de ce qui se pratique en Licence et Master.

La réflexion devra se poursuivre.

2. Budget (annexe 1) et soutien financier aux activités des doctorant.es

L'exécution (à 100%) du budget 2024 est présentée, pour information.

- **Le budget 2025.**

Le budget 2025 est amputé de 15%, comme tous les budgets de l'UBM

La ligne rémunération de personnels (vacations et conférences d'extérieurs) n'est pas impactée par ces restrictions budgétaires. La réduction des 15 % ne concerne que les crédits de fonctionnement.

BC – en dialogue avec CD – a décidé de ne pas appliquer la même réduction à toutes les lignes, car certaines actions de l'ED sont davantage prioritaires.

Le poste de dépense le plus important est l'organisation des jurys de thèse, mais c'est la mission première de l'ED. Aussi cette ligne n'a été affectée que d'une baisse de 12%, sachant que sur l'exercice 2024 il a fallu reporter le paiement de quelques missions sur 2025 faute de crédits suffisants. Il n'est donc pas possible de descendre en dessous de 60.000€ sur cette ligne.

Le projet Remue-Méninges n'est pas impacté car c'est l'action la plus collective de l'ED en direction des doctorants et, de plus, elle bénéficie de crédits complémentaires (CVEC et FSP).

En revanche, le soutien financier aux activités individuelles des doctorants est abaissé : -20%. BC rappelle que beaucoup d'ED ne proposent pas ce type de soutien, qui n'est pas une mission 1^{ère} de l'ED – alors qu'il fait partie des missions des U(M)R.

Baisse également de 20% sur les lignes fonctionnement (frais pour la remise des diplômes par exemple) et logistique des formations.

Pour les frais d'impression, baisse de 20% aussi. Cette ligne ne peut être supprimée car il faut garder une marge pour le remboursement des frais d'impression à l'extérieur quand le PPI rencontre des problèmes de machines ou en période de blocage.

NB post-conseil : suite à une note d'impression hors PPI très élevée, BC a pris la décision de limiter les impressions hors PPI au minimum : exemplaires des 2 pré-rapporteurs. Et seulement si les prb au PPI continuent, impression des autres exemplaires pour les membres du jury à l'extérieur – dir. thèse et doctorant.es attendront le retour à la normale au PPI.

Concernant les jurys, BC rappelle que le budget de l'ED doit couvrir les jurys de thèse et les jurys de HDR. Une réflexion est nécessaire sur la composition de ces jurys au regard de la baisse du budget.

BC présente la situation, et expose deux solutions possibles.

- Solution 1 : la CR a voté 1000 € maximum par jury de thèse et 1200€ maximum pour les co-tutelles et les HDR. On pourrait appliquer à ces montants les -15% demandés, soit un maximum de 800€ pour les thèses et 1000 pour les HDR et les co-tutelles.
- Solution 2, qui a la préférence de BC : face à une tendance générale à l'augmentation de la taille des jurys (5, 6, 7 membres...), il s'agirait de limiter le nombre de membres pris en charge, indépendamment du coût global du jury.

Pour les thèses : la réglementation impose 4 membres minimum. BC propose de limiter à 5 membres (pour se donner un peu de marge en cas de problème pour un membre du jury, afin que la soutenance puisse tout de même avoir lieu). BC rappelle que la direction de la thèse n'est pas membre du jury.

Pour les HDR : la réglementation impose 5 membres, dont le / la garant.e. BC propose de limiter à 5 membres, car pour les HDR le report éventuel n'a pas les mêmes implications que pour les doctorants.

Pour les thèses en co-tutelle, tout dépend du nombre de membres fixé lors de la mise en place de la convention : 2 ou 3 pour chacun des 2 établissements, selon les cas.

- > RE indique que des jurys composés de 3 membres ont été attestés.
- > BC souligne que cette configuration a pu être constatée avant l'arrêté de 2022 mais n'est plus possible. De même, avant 2022 si un membre du jury était absent, ne pouvant ni se déplacer si se connecter en visioconférence, il pouvait envoyer un texte écrit à lire pendant la soutenance, et était alors considéré « présent ». Ce n'est plus le cas.
- > Concernant les co-tutelles, BC indique qu'une demande va être présentée à la CR du 27/02/25 pour modifier la décision du Conseil Scientifique en 2011 qui avait voté la prise en charge pour les cotutelles non seulement des frais de mission du directeur de thèse se déplaçant et des membres du jury nommé par le directeur UBM mais aussi, si la soutenance se déroulait à l'UBM des frais de mission des membres nommés par l'autre établissement, ainsi que du co-directeur.
- > Chantal Duthu (CD) rappelle que l'enveloppe d'alors était prévue en conséquence, pour honorer la totalité des frais. Mais que depuis, le montant n'a pas bougé alors que les coûts de transport et d'hébergement ont augmenté. Ce qui était viable en 2011 ne l'est plus en 2025.
- > Clément Séchaud (CS) s'interroge sur les co-direction hors UBM : la prise en charge du déplacement de la co-direction, lors de la soutenance, est-elle prévue ?
- > BC répond que cette prise en charge ne donne pas lieu à un accord spécifique. Le / la codirecteur/-trice ne compte pas dans le quota de 5 membres du jury mais rentre dans l'enveloppe des 1000 euros : si on dépasse les 1000€, l'UR et/ou les co-directeurs devront trouver une autre source de financement.
- > Bernard Coly évoque les membres africains des jurys (cela concerne principalement le MICA et LAM) : si le montant de leur prise en charge est dépassé les U(M)R devront prendre en charge le complément. Il faudra établir cela bien en amont afin d'éviter les dépenses imprévues. Il indique, pour donner un exemple, que le LAM a ainsi dû récemment financer à hauteur de 3000€ une mission pour jury.
- > BC propose, pour réduire les coûts, le recours à la visioconférence. Celle-ci peut être payante Afrique, quand l'accès à une salle bien connecté n'est pas courant. Cela génère donc un coût, mais moins élevé que celui d'une mission. L'ED peut prendre en charge ce coût (et l'a fait en 2024, indique-t-elle).
- > La question des HDR, bien que gérée par l'ED et prise sur son budget annuel, sera présentée à la CR du 27 février.

- > NL invite à chercher des solutions alternatives : par exemple, pour les membres du jury les plus éloignés (frais de transport élevés et nuitée obligatoire) coupler avec une intervention en journée d'étude ou dans une formation, de sorte que la mission puisse être prise en charge sur un autre budget.
- ✓ *Vote sur la prise en charge par l'ED de 5 membres maximum pour les jurys de thèse : approuvé à l'unanimité.*
- ✓ *Vote sur la proposition à la CR de prise en charge par l'ED de 5 membres maximum pour les discussions de HDR, garant.e compris : approuvé à l'unanimité*
- ✓ *Vote sur la proposition à la CR de modification de la prise en charge des membres des jurys des thèses en co-tutelle : approuvée à l'unanimité*

BC met ensuite au vote le budget 2025. NL relève une incohérence dans le tableau projeté. BC indique qu'il sera corrigé avant d'être joint en annexe au CR du Conseil.

- ✓ *Vote sur le budget : approuvé à l'unanimité*

- **Soutien financier aux activités doctorantes, 1^{ère} campagne.**

La commission d'attribution des soutiens financiers (commission ad hoc) s'est réunie mi-janvier pour arbitrer les demandes reçues dans le cadre de la 1^{ère} campagne. Le tableau est présenté pour approbation, les aides étant déjà distribuées. BC fait part de la décision de Clémence Aitout d'annuler sa mission aux Etats-Unis : la somme qui lui avait été attribuée est retournée dans le pot commun pour les campagnes 2 et 3.

Une vigilance doit être apportée sur les aides de Bx Métropole qui n'attribue plus de sommes pour les missions déjà réalisées.

- ✓ *Vote sur les attributions des aides financières : approuvées à l'unanimité.*

3. Vie de l'ED

a. Le calendrier 2025 de l'ED

Le calendrier a dû être modifié suite à une incohérence : le renouvellement des inscriptions a été repoussé du 26 septembre au 15 octobre. Le document corrigé a été envoyé à la CFVU.

- ✓ *Vote sur la modification : approuvée à l'unanimité.*

b. Refonte des pages web de l'ED

Les pages du site de l'ED sont en cours de refonte. Le travail effectué par les collègues de l'ED est en cours, la mise en ligne est prévue le 10 mars. Les représentants des doctorants seront sollicités pour une relecture et suggestions éventuelles de modifications.

c. Journée Portes ouvertes à l'attention des Masters - 3 avril.

Des modifications sont apportées sur cette nouvelle édition pour répondre aux suggestions et attentes des étudiants formulées l'an passé (speed dating, temps informel d'échanges). Aussi, la journée se déroulera sur une journée au lieu d'une demi-journée, de 10h à 16h avec 3 tables-rondes et de longs temps entre chacune d'elles. Ce nouveau format 10h-16h satisfait l'ensemble des membres.

Les 3 tables-rondes sont conservées mais le temps sera organisé par pôle ou par champs disciplinaires toujours pour répondre aux attentes des étudiants et remarques des doctorants élus. La mobilisation des doctorants sera requise pour animer ces tables-rondes

BC échangera dans les prochaines semaines sur le programme et indique qu'une affiche sera réalisée et que l'événement sera ouvert aux étudiants extérieurs à l'UBM.

- > Damien Sans désire savoir si les étudiants en master en architecture ont également été contactés ?
- > BC indique que l'ED n'a pas accès à l'annuaire de l'ENSAP. Mais l'on pourrait envoyer l'information à la direction, pour diffusion.
- > Mariella Causa (MC) relève qu'à cette période de l'année, les étudiants (masters en didactique) sont tous en stage en France et à l'international.
- > Bernard Peyrical évoque, pour répondre à MC, la possibilité d'un format hybride (visioconférence et présentiel).
- > BC indique que ce ne sera sans doute pas possible car il y a un problème technique avec les micros de la salle des thèses, qui sont inutilisables à l'heure actuelle. On pourra cependant enregistrer les tables rondes.
- > BP s'inquiète : si les étudiants sont en stage, il risque de ne pas y avoir beaucoup d'étudiants pour cette journée. BC le rassure : le public était nombreux l'an dernier, l'ED pourra établir des convocations aux directeurs de stage afin que les étudiants puissent se rendre à cette journée. Cette possibilité sera communiquée aux directeurs et directrices de Master.
- > BC ajoute que la date tardive est due au fait que cette année la semaine de vacances d'hiver est très tardive pour l'UBM (début mars), ce qui décale tout.
- > MC demande que l'on tente d'organiser plutôt cette journée début mars l'an prochain.
- > Christian Geinsbeitel évoque le fait que les Masters pros sont en stage, certes, mais dans leur grande majorité ils ne se destinent pas à un doctorat.

Il n'y a pas de vote concernant cette journée

Note post-conseil : la Journée du 3 Avril est repoussée à l'hiver 2025, mais un webinaire sera organisé le jour prévu, 3 avril, de 12h30 à 14h, à l'attention des étudiants de Master intéressés par une poursuite en thèse.

d. Modalités de sélection des contrats doctoraux 2025

Proposition de reconduire les modalités de l'an dernier. BC attire l'attention sur la soutenance impérative au 18 juin des mémoires de M2. Les sélections des U(M)R devront être transmises à l'ED au plus tard le 19 juin à midi.

- ✓ *Vote sur les modalités de sélection pour la campagne 2025 : approuvées à l'unanimité*
- > Pascale Antolin demande si le calendrier de l'ED pourra être diffusé, une fois validé par la CFVU. BC confirme que oui : il sera sur les pages de l'ED mais les directions des U(M)R peuvent les diffuser auprès de leurs collègues.
- > BC indique que la discussion sur les mentions interdisciplinaires, ouvertes au printemps 2024, sera reprise lors du Conseil du 1^{er} avril, afin que les décisions puissent être mises en application pour la campagne 2025 des contrats doctoraux.

e. La semaine « Remue-Méninges » 2025

Dates : du lundi 19 au vendredi 23 mai 2025.

Il est rappelé la demande du Conseil, au printemps 2024, d'alléger le dossier de candidature. En conséquence, la lettre de soutien de la direction de thèse et l'avis de la direction d'UR ne sont plus requises. Seule une lettre de motivation des candidat.es est désormais demandée (de 1500 à 2500 signes).

Composition de la commission instruisant les demandes : elle est composée de la direction de l'ED (Béatrice Collignon et Chantal Duthu), le DAPS représenté par sa direction Clémence Dubrasquet ou Enguerrand, pour le conseil de l'ED un ou deux doctorant.es élu.es. CD propose également un personnel de santé. BC préférerait Marie Launay, directrice administrative de la DIVEC.

Point budget : cette année, il n'y a pas de contribution de la CASDEN, mais financements FSP et CVEC confirmés. La semaine « Remue-Méninges » sera ouverte aux étudiant.es en situation de handicap.

- ✓ *Vote sur la composition du dossier allégé et de la composition de la commission d'admission : approuvées à l'unanimité.*

Note post-conseil : Les collègues du DAPS ont indiqué ne pas souhaiter siéger à la Commission : ils font confiance à l'ED pour procéder à la sélection, mais regarderont la liste en amont. Concernant la CASDEN, BC s'est entretenue avec la responsable du lien avec les universités, qui n'avait pas reçu la demande de l'ED. Elle s'est engagée à co-financer, à hauteur de 1.000€ a priori.

Critères de sélection des dossiers, en cas d'un nombre de candidatures > capacité d'accueil (33 doctorant-es). BC rappelle qu'à priori les doctorants inscrits en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année sont davantage ciblés.

- > Pascale Antolin s'interroge sur ce choix. BC précise que le premier critère est bien celui de la lettre de motivation. Le financement de la thèse ne sera pas pris en compte.
- > Guillaume Arancibia (GA) s'inquiète des demandes des premières années, notamment de la part de candidat-es à des contrats doctoraux : il y aurait rupture d'égalité dans le concours.
- > BC : ces candidat-es ont créé du lien et ce séjour leur permet de nouer ou renouer avec la dynamique de la thèse. Ils ne sont pas particulièrement privilégié-es lors du concours, d'autant que les encadrant-s de la semaine ne sont pas dans la Commission, sauf elle-même mais elle rappelle qu'elle ne vote pas.
- > Bernard Peyrical (BP) revient sur le manque de candidatures l'an dernier : 25 doctorant-es ont participé, alors qu'il y avait 33 places.
- > BC rappelle que le Conseil l'avait interpellée alors sur la durée : fallait-il réduire la semaine à 4 jours ? Mais la participant-es de l'an dernier ont tous insisté sur la nécessité de disposer d'une semaine entière – de 5 jours – car ils ont besoin de temps pour s'installer dans le rythme de ces journées travail/sport/travail.
- > Damien Sans approuve le fait de prioriser les 3, 4 et 5 années
- > BP soulève la question de ceux qui ont déjà participé, retient-on leur candidature ?
- > BC indique qu'ils ne seront pas prioritaires
- > GA revient sur le fait que cette participation sert pour certains à préparer leur dossier de candidature aux contrats doctoraux, ce qui les favorise par rapport aux autres candidats.
- > BP y est favorable à condition qu'ils ne soient pas prioritaires
- > Antoine Weidman pense comme GA qu'il y a une rupture d'égalité face au concours, préjudiciable aux autres candidat-es.
- > Mariella Causa regrette que la période retenue, la semaine du 19 mai, empêche les doctorants qui enseignent dans le primaire ou le secondaire de participer.
- > BC répond que c'est en effet dommage, mais qu'on ne peut faire autrement : ce type de structure d'accueil n'est pas ouvert en avril, et trop cher en juillet-août (où de toutes façons ni les collègues du DAPS ni elle-même ne sont disponibles).

A l'issue de la discussion, les critères de sélection suivant sont proposés :

1. La date d'inscription en thèse : les années 3 et 5 sont prioritaires
2. La lettre de motivation
3. Les primo demandeurs. Les participant-es de l'an dernier ne seront retenus que si le nombre de places disponibles le permet.

- ✓ *Vote sur les critères de sélection : approuvés à l'unanimité*

f. Validation de la procédure de mise en place des cotutelles (annexe 2)

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté d'août 2022, la co-tutelle doit être mise en place lors de la première année d'inscription. Le temps de présence alterné dans les deux universités doit tendre vers le 50%-50%.

Compte tenu du temps que prend la mise en place de chaque co-tutelle, le « bureau des cotutelles » (= Sylvie Abram) demande au Conseil de fixer une date barrière pour formuler la demande auprès du bureau, et propose la première quinzaine de décembre. Ceci afin d'éviter l'arrivée de demandes tardives, au cours du printemps, qui pose d'énormes problèmes de mise en place, et beaucoup de stress.

- ✓ *Vote sur la mise en place d'une date barrière, à la première quinzaine de décembre : approuvée à l'unanimité*

g. Directions de thèse.

- Demandes de codirections : A. Stulic – Améribert ; C. Gendrault – Artes ; M. Jeannin – CLLE

- ✓ *Vote sur les 3 demandes : approuvées à l'unanimité*

- Demande de direction sans HDR à titre dérogatoire pour François-Xavier le Bourdonnec (Archéosciences-Bx) pour la thèse de M. Julien Marc Le Guirriec Cornu.

- ✓ *Vote : approuvée à l'unanimité.*

4. Informations diverses :

- Les **contrats doctoraux RQTH, campagne ministérielle.**

Cette année six candidats souhaitent postuler. La date limite de dépôt des candidatures sur la plateforme du Ministère est le 14 mai.

Les auditions, et le classement demandé par le Ministère, se feront en Conseil restreint aux DU lors de la réunion du Conseil prévue le 6 mai. Les représentants des doctorants élus pourront assister aux auditions, à titre d'observateurs. Ils n'assisteront pas aux délibérations.

Un conseil supplémentaire devra être programmé car les candidats étant nombreux il ne pourra pas être tenu la même matinée un Conseil de l'ED, comme cela s'est fait les années précédentes.

BC rappelle que pour le contrat RQTH de l'établissement les candidatures remontent « hors quota des UR », mais que celles et ceux qui candidatent aussi à la campagne générale passent, pour ce concours-là, par la voie d'admissibilité et comptent dans les quotas des UR.

La séance est levée à 12h45.

*CR établi par Stéphanie Brossard
et relu par Béatrice Collignon*

Annexe 1. Budget 2025

Libellé EB	Nature de dépense	2025 budget initial	2025, revu -15%	Baisse par postes	Commentaire
Formations	Personnel	1 000	1 000	0%	Rémunération intervenants extérieurs UBM
	FCT	5 500	4 400	-20%	logistique formation
Soutenances	FCT	70 000	61 600	-12%	Missions jurys (thèses et HDR)
		4 000	3 160	-20%	Frais d'impression thèses hors PPI
Aides aux doctorants	FCT	24 000	15 000	-20%	Missions et Doctoriales
			4 300	0%	Remue-Méninges
Admin service	FCT	13 000	10 400	-20%	Réceptions, événements, fournitures, etc.
		117 500	99 860	-15% (à 15€ près)	
Ressources propres	FCT	4000	4000		subvention CASDEN - pour revue Essais

Annexe 2

